

CHARTRE DES ACHATS

PROGRAMME RSE



INTRODUCTION

Le Groupe Snetor, acteur responsable dans le négoce et la distribution de matières plastiques et produits chimiques, a l'ambition de contribuer, par une politique raisonnable et raisonnée, à la préservation de l'environnement et à l'amélioration de la société.

Dans cet esprit, le Groupe relève, au quotidien, ses défis économiques tout en tenant compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Conscient de l'impact que ses activités peuvent avoir sur l'environnement et la société, le Groupe Snetor encourage ses partenaires (ainsi que leurs propres fournisseurs et sous-traitants) à adopter, soutenir et appliquer les valeurs qui sont les siennes.

A cette fin, la charte des achats formalise les principes que le Groupe considère comme préalable à toute relation commerciale équilibrée et durable.

LES PRINCIPES RELATIFS AUX PERSONNES

DROITS DE L'HOMME

Snetor est attaché au respect des droits de l'Homme tels que définis dans la déclaration des Nations Unies. Le respect des libertés individuelles, spécifiées par les normes internationales et les législations applicables, est un préalable indispensable à toute collaboration avec le Groupe.

DROITS DE L'ENFANT

Snetor condamne le travail des enfants, leur exploitation et leur engagement dans des travaux dangereux. Le Groupe adhère aux valeurs de la convention des Nations Unies de 1989, relative aux droits de l'enfant.

DIVERSITÉ & INCLUSION

Snetor promeut un environnement de travail inclusif et respectueux. Le Groupe ne tolère aucune forme de harcèlement et considère comme inacceptable toute forme de discrimination fondée notamment sur la couleur de peau, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le handicap, la religion, l'appartenance syndicale ou l'état matrimonial.

CONDITIONS DE TRAVAIL & RÉMUNÉRATION

Snetor promeut des conditions de travail dignes et conformes aux réglementations locales en matière d'hygiène et de sécurité.

Snetor considère que chaque individu, partie prenante dans sa chaîne de valeur est en droit de recevoir une rémunération juste et décente, lui permettant de subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa famille.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Snetor protège les données personnelles et garantit un traitement scrupuleux, en accord avec les législations en vigueur et uniquement pour les fins communiquées à leur propriétaire au moment de la collecte.

LES PRINCIPES RELATIFS A L'ACTIVITÉ

RESPECT DES LOIS ET DE LA RÉGLEMENTATION

Snetor exerce son activité de manière équitable et éthique, respecte les lois et réglementations applicables. Le Groupe condamne les actes qui limitent illégalement le commerce ou la concurrence.

RESPECT DES EMBARGOS & SANCTIONS INTERNATIONALES

Snetor se conforme aux législations et réglementations nationales et internationales ayant pour objet les sanctions internationales, la lutte contre la corruption, le trafic d'influence, la fraude et le blanchiment d'argent.

ANTI-CORRUPTION & POT DE VIN

Snetor considère que tout avantage perçu ou donné dans le cadre du travail doit se faire dans le respect du droit applicable, des mœurs et coutumes locales ainsi que des éventuelles règles mises en place par les sociétés concernées. Ainsi, Snetor condamne le paiement, la sollicitation ou l'acceptation de pots-de-vin ou paiement de facilitation sous quelque forme que ce soit.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Snetor est vigilant sur toute forme de conflit d'intérêt et s'assure que les décisions prises par ses collaborateurs le sont dans l'intérêt du Groupe.

TRANSPARENCE & INTÉGRITÉ

Snetor tient des registres permettant de prouver son activité commerciale, en garantissant leur précision et leur exhaustivité. Le Groupe s'engage à communiquer des informations claires et nécessaires à toutes les parties prenantes dans le cadre de ses relations commerciales.

ENVIRONNEMENT

Snetor mesure ses émissions de gaz à effets de serre directes et indirectes. Le groupe est engagé dans une politique de Responsabilité Sociale et Sociétale ambitieuse. Il encourage ses fournisseurs à mesurer et minimiser leur impact environnemental, notamment en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, leurs déchets, leur consommation d'eau et d'énergie.